

**Communauté de Communes**

**" La Porte Normande "**

**Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure**

**Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

**Compte rendu de l'assemblée générale  
Séance ordinaire du 23 septembre 2009**

L'an deux mil neuf et le vingt trois septembre à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 14 septembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à Garencières, sous la présidence de Monsieur Michel LE BESCOND - 1<sup>er</sup> vice-président.

Présents : Mmes et Ms Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATTAIS, Christophe ENÉE, Christian RIO, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Monique BABY, Étienne COLLEU, Cédric BROUT, Éric LAINÉ, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Pierre POICHOTTE, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Robert SCHOIRFER, Marie-Martine COURSIN, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Jean-Michel CAILLEUX.

En présence de madame OGER, Conseillère Générale.

Sont également présents Messieurs Michel DESNOS, président du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, Cédric BROUT, président du comité de programmation LEADER+, accompagnés de mademoiselle Émilie MAUROY, ingénieur agronome chargée de mission du programme leader et de monsieur Thomas AUBERT directeur du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Absents représentés par leurs suppléants :

Monsieur Didier DESSAINT par monsieur Christian RIO,

Monsieur Pierre GATINE par madame Monique BABY,

Monsieur Claude UGGERI, par monsieur Cédric BROUT

Monsieur Jean DUBOIS par monsieur Pierre POICHOTTE,

Monsieur Pascal DUPRÉ par monsieur Robert SCHOIRFER.

Madame Laurence MAILLARD par monsieur Jean-Michel CAILLEUX

Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné un pouvoir à monsieur Michel LE BESCOND

Absents excusés : Messieurs Gérard DELAUNEY et Jean LEBLOND.

Absents : Madame et messieurs Renée BONNARD, Pierre PERSICO et Gérard DOLLEY,

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne COLLEU.

49 votants présents et 50 votants

## ORDRE DU JOUR :

Intervention de Monsieur Brout, Président du comité Leader au sein du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,  
 Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - Personnel : - Administration : Modifications de postes  
 - Enfance : Créations et modifications de postes
- 3 - Enfance : Projet social de territoire
- 4 - Administration : - Achat de véhicule,
- 5 - Administration : - Décisions modificatives
- 6 - Administration : élection au syndicat de la voie verte
- 7 - SPAC : RDC : audience du 12/11/2009
- 8 - SPAC : PV de remise des biens - Lotissement des Rouliers aux Authieux
- 9 - SPAC/SPANC : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'assainissement
- 10 - SPANC : Fréquence de recouvrement de la redevance du contrôle de diagnostic
- 11 - Économie : Achat de terrain du cabinet infirmière
- 12 - Économie : Vente du cabinet d'infirmière
- 13 - Économie : Achat de terrain à Saint André
- 14 - OM : exonérations
- 15 - Région : Plan Régional de la Qualité de l'Air
- 16 - Commissions
- 17 - Questions diverses.

-----

Monsieur Desnos, Président du PAEI, présente succinctement le programme Leader et ses objectifs ainsi que les membres présents.

Monsieur Brout, président du programme LEADER, et Mademoiselle Mauroy, chargée de Mission, expliquent à leur tour le fonctionnement de ce domaine ainsi que les types de projets pouvant être amenés à être subventionnés dans ce cadre par le PAIE jusqu'en 2013.

Les domaines -de l'infrastructure, des services et de l'aménagement du territoire,

- du développement de l'activité économique,
- de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement,
- de la valorisation d'espaces naturels et touristique,

sont susceptibles d'être subventionnés en partie.

Chaque projet doit être financé par d'autres fonds publics pour pouvoir intégrer le programme Leader.

Les aspects réglementaires, l'organisation de LEADER et la validation des projets sont ensuite précisés.

L'équipe du programme LEADER invite donc les élus intéressés par regroupement de communes ou au niveau de la CCPN, qui auraient des projets pouvant être concernés à se rapprocher du PAEI afin d'étudier les dossiers.

Arrivée de madame BABY à 19 heures

Le compte rendu de l'assemblée du 24 juin 2009 est adopté à l'unanimité des voix (50).

Monsieur Le Bescond demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le poste d'informaticien en contrat à durée déterminée.

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Compte rendu de bureau**

La réunion de bureau du 2 septembre a préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - Personnel :**

#### **Administration : Modifications de postes**

##### Contrat à durée déterminée pour un informaticien

Lors de l'assemblée du 24 juin 2009, il a été décidé de créer un CDD de 1 an pour un poste d'informaticien, afin de soulager monsieur Gauthier dans son travail et lui permettre ainsi de finaliser les projets informatiques des services.

Il a été prévu un salaire brut mensuel de 1 600€ soit 19 200€ pour un an. Après avoir lancé une recherche et reçu les candidats potentiels, il s'avère que le salaire proposé n'est pas suffisant.

Un candidat correspondant à nos besoins pourrait être recruté sur la base d'un salaire plus conséquent. Aussi, afin de permettre le recrutement il est proposé de payer la personne recrutée sur le même volume de dépenses mais sur un contrat de 10 mois, soit 1 920€/mois.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ De modifier le CDD de 12 mois d'informaticien en CDD de 10 mois (en gardant le même volume budgétaire) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,
- ↳ Dit que l'emploi sera rémunéré sur le grade de technicien supérieur territorial,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

##### Rédacteur chef territorial

Madame Boisaubert a été admise à l'examen professionnel de rédacteur chef. Elle remplit les conditions statutaires pour être nommée à ce grade. Aussi, il est proposé de modifier le poste de rédacteur principal en poste de rédacteur chef à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ De modifier le poste de rédacteur principal en poste de rédacteur chef à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe

Madame Ingrid Sévin, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, a postulé sur un poste à mi-temps au Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pour lequel elle a été retenue. Ainsi, elle nous demande une réduction de son temps de travail à 50 %, ce que monsieur le président a accepté après avoir eu contact avec monsieur le président du Pays.

Aussi, afin de régulariser sa situation, nous devons délibérer pour effectuer une réduction de sa durée hebdomadaire de service à 17h30min.

Monsieur Albenque demande si l'on a recherché un remplaçant pour les 50 % restant.

Monsieur Confais explique que pour la fin de l'année, on ne recherche personne, une réflexion sera menée pour le devenir du poste à temps complet ou non.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 49 Voix pour, et 1 Abstention (Madame Infroy)

- ↳ De réduire le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 14 septembre 2009, à 17h30,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Enfance :**

#### ● Modification de poste/CLSH

Madame Poulain, adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe, directrice du CLSH de Saint André de l'Eure, est partie en retraite. La personne qui la remplace est animatrice, aussi, il est proposé de modifier le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe en poste d'animateur.

#### ● Réduction d'heures

Madame Montibert, adjoint technique, directrice du péri scolaire à Prey a demandé de ne plus avoir cette responsabilité et donc de faire moins d'heures.

Il est proposé de modifier le volume horaire du poste d'adjoint technique de madame Montibert de 11 heures hebdomadaires à 8h30 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

#### ● Création de poste/CLSH

Vu la modification de poste au péri scolaire à Prey,

Vu l'augmentation conséquente des inscriptions au CLSH de Saint André, (+ 50 environ)

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Madame Coulong demande si c'est cette personne va naviguer entre Prey et Saint André ?

Il est répondu que non, ce seront deux personnes différentes.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ De modifier le poste adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe en poste de d'animateur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,
- ↳ De réduire le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, à 8h30,
- ↳ De créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3 - Projet social de territoire

Création de poste

Vu la délibération n° 2009-57 en date du 24 juin 2009 autorisant monsieur le président à lancer le diagnostic social du territoire,

Vu l'estimation tarifaire d'un cabinet d'audit (1 000€/jour pour une durée de 40 à 70 jours)

Vu le coût d'un emploi de catégorie A,

Vu le plafonnement des dépenses subventionnables à 50 000€ annuel par la CAF,

Considérant les arguments en faveur de l'emploi,

Il est proposé de créer un poste de chargé de mission, catégorie A, pour un contrat à durée déterminée de 18 mois pour 35 heures hebdomadaires, (coût 50 000€/an) et de demander des subventions auprès de l'État, la CAF, la DDJS, du Conseil Général et autres financeurs éventuels.

Madame Oger rappelle que le conseil général ne subventionne pas ces dossiers, et compte tenu des finances et des difficultés budgétaires, il y a un recentrage sur les dépenses obligatoires.

Madame Coulong explique que c'est un enjeu important pour la communauté, que c'est une nécessité pour avoir une lisibilité sur l'avenir.

Monsieur Royoux demande si les résultats sont garantis ?

Madame Coulong répond que ce sont les élus qui prendront les décisions finales et que rien n'est jamais garanti.

Monsieur Schaller demande si la personne recrutée aura les diplômes voulus. La fiche de poste distribuée montre les diplômes et compétences demandés.

Monsieur Damaz : « Qui nous dit que cette personne va faire le bon diagnostic, qui va l'encadrer ? »

Monsieur Boreggio dit que 18 mois c'est long et que cela nous permettra de recentrer la personne si cette dernière ne suit pas la feuille de route.

Ce diagnostic est une mise en valeur de nos besoins qui peut paraître identique à celui du SCOT mais il sera beaucoup plus fin et précis et ne concernera que notre territoire. Il nous donnera une projection sur 5 à 7ans pour que l'on sache vers quoi nous souhaitons aller.

Du point de vue budgétaire la dépense était prévue sur 2009 et sur 2010, ce sera identique, rien de plus ne sera demandé.

Madame Coulong dit qu'actuellement on ne sait pas où l'on va mais là on aura des réponses pour prendre des décisions et une meilleure visibilité.

Plusieurs élus soumettent l'idée d'un suivi par comité de pilotage, l'idée est retenue par monsieur Boreggio.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ De créer un emploi de chargé de mission, cadre A, pour 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, pour une durée déterminée de 18 mois,
- ↳ Dit que l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire,
- ↳ Dit que l'emploi sera rémunéré sur le grade d'attaché territorial,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ De solliciter l'octroi de subvention auprès de l'État, la CAF, la DDJS, le Conseil Général ou tout autre financeur,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 4 - Véhicule administratif

Un nouveau tableau comparatif pour les véhicules a été donné, avec un classement par CO2 et par prix.

Les membres du bureau ont retenu la DACIA SANDERO, pour un montant de 7 800€ TTC, ce qui est proposé à l'assemblée.

Monsieur Schroirfer demande si l'on a fait le calcul du prix de revient du carburant. Monsieur Le Bescond répond que le choix des membres du bureau a été fait sur un véhicule essence compte tenu des déplacements majoritairement courts qui seront faits.

Madame Infroy demande si c'est le prix qui a été déterminant et si l'on a pris en compte l'environnement.

Monsieur Gerlitzer répond que si l'on tient compte du transport en bateau depuis la Corée le bilan carbone ne sera pas bon.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ De valider le choix de la DACIA SANDERO pour un montant de 7 800€ TTC
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 5 - Décisions modificatives

##### ❶ Véhicule administratif

Le montant du véhicule acheté est de 7 800€ TTC.

Art 022 : Dépenses imprévues : - 6 793€

Art 023 : Virement à la section d'investissement : 6 793€

Art 021 : Virement de la section de fonctionnement : 6 793€

Art 2182 : Matériel transport : 8 000€

Art 10222 : FCTVA : 1 207€

## ② Régularisation sur subvention, trop perçu pour bassins versants

L'agence de Bassin a versé un acompte de subvention pour l'étude des bassins versants trop important et nous devons restituer le trop perçu. Lors de l'établissement du budget la somme à reverser a été inscrite en fonctionnement et la trésorière souhaite que ce soit payé sur un compte d'investissement aussi, il est nécessaire de modifier les écritures.

Art 673 : Titres annulés sur exercice antérieur : - 4 150€

Art 023 : Virement à la section d'investissement : 4 150€

Art 021 : Virement de la section de fonctionnement : 4 150€

Art 1326 Programme 1004 : subventions agence de l'eau : 4 150€

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

↳ D'effectuer les modifications proposées

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 6 - Syndicat de la voie verte (SIVVEA) : élection d'un représentant

Un des délégués communautaires, de la commune de Croth, représentant la communauté au sein du syndicat de la voie verte, n'est plus celui qui avait été élu par les membres de la communauté, aussi, il est nécessaire d'en nommer un nouveau.

Madame Catherine VICTOR sera proposée en remplacement de monsieur VAUTIER.

Vu la délibération n° 2008-46 en date du 30 avril 2008, nommant les délégués communautaire au SIVVEA et notamment monsieur VAUTIER de la commune de Croth,

Vu la démission de monsieur VAUTIER en tant que délégué au sein de ce syndicat,

Il est proposé la candidature de madame Catherine VICTOR de la commune de Croth.

Il n'y a pas d'autres candidats,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

↳ De nommer madame Catherine VICTOR de la commune de Croth au syndicat intercommunal de la voie verte de l'Eure à l'Avre

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 7 - SPAC - RDC - audience du 12.11.09

Le dossier opposant la CCPN à la société RDC PRODUCTION et Monsieur DURVICQ CHEVALIER sera évoqué devant la Chambre des Appels correctionnels le jeudi 12 novembre 2009.

Un avocat du cabinet SCP Dmitroff - Pimont - Rose, y défendra les intérêts de la collectivité dans le cadre de l'audience du 12 novembre 2009.

Monsieur Gerlitzer explique qu'il y a une créance de 32 mille euros, il va être demandé à titre conservatoire, une hypothèque sur les biens de monsieur Chevalier.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le recours à un avocat du cabinet SCP Dmitroff - Pimont - Rose, sis 22 rue Raymond Aron - BP 545 - La Vatine à Mont Saint Aignant, en vue de défendre les intérêts de la collectivité dans le cadre de cette audience et les suivantes,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 8 - SPAC : PV de remise des biens - Lotissement des Rouliers aux Authieux

La commune des Authieux, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes La Porte Normande, met à disposition de celle-ci les biens afférents au dispositif d'assainissement collectif du lotissement des Rouliers, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés dont la description comptable est la suivante :

### ACTIF

- tranchées pour réseau d'eaux usées :	4 389.55 €
- canalisation avec raccords :	21 381.75 €
- regards Ø 1000 avec plus-value pour profondeur :	11 925.70 €
- station de refoulement avec armoire de commande :	14 920.87
- tabourets de branchements à 1.30 m, tampon fonte et fermeture hydraulique en PVC Ø 250 :	5 623.94 €
- culotte de raccordement Ø 200/150 :	842.96 €
- station d'épuration de type Rhizostep :	26 910.39 €
- passage caméra réseau et branchements avec rapport et CDRom :	1 104.60 €
- réalisation des essais d'étanchéité des réseaux selon normes en vigueur :	1 003.94 €

**TOTAL : 88 103,70€**

Madame Pauline demande combien d'habitations sont concernées.

Monsieur Albenque dit qu'il y a 45, équivalent habitants.

Messieurs Gerlitzer et Albenque précisent que tout est conforme, et que la voirie sera terminée la première quinzaine d'octobre.

Monsieur Douard demande des précisions sur le système Rhizostep.

Monsieur Albenque explique que le système d'épuration est composé de deux bassins avec roseaux qui filtrent les eaux rejetées.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- D'approuver le procès verbal de remise des biens, établi pour le transfert à la communauté de communes La Porte Normande du dispositif d'assainissement collectif du lotissement des Rouliers.
- D'autoriser Mr Le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 9 - SPAC/SPANC : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Tous les délégués ont reçu le rapport.

Selon l'article L.2224-5 du CGCT, complété par les articles D2224-1 à 5 du même code, il appartient au Président de la Collectivité en charge du service concerné par le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement, de le présenter à son assemblée délibérante.

Madame Pauline commente les indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif qui changeront peut être dans l'avenir.

Pour les collectivités de moins de 50 000 habitants, 3 indicateurs doivent être renseignés. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau suivant :

n° indicateur	Libellé	Valeur
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif*	4425
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120/140
D301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	66%

\* : hors zones en futur collectif

Détail du calcul de l'indice de 302.0

Libellé	Valeur
<b>A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 ou 0)	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (20 ou 0)	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 ou 0)	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 ou 0)	30
<b>B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (10 ou 0)	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 ou 0)	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 ou 0)	0
<b>TOTAL (/140)</b>	<b>120</b>

Le résultat de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (120/140) est tout à fait satisfaisant.

Le service rendu aux usagers sera complet lorsque la mise en place du service d'entretien des installations et le traitement des matières de vidange seront effectifs. Pour information, la future station d'épuration de Saint André de l'Eure permettra le recueil des matières de vidange, comme celle de La Couture Boussey.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, monsieur Gerlitzer explique que la commission a étudié le rapport, que le fonctionnement général des installations de traitement des effluents est conforme sauf Croth.

Pour les indicateurs de performance, les collectivités de moins de 50 000 habitants, doivent être obligatoirement renseignés par 4 indicateurs. Ces derniers sont présentés dans le tableau suivant :

n° indicateur	Libellé	Valeur				
		La Couture Boussey	Croth	Garennnes sur Eure	Prey	Saint André de l'Eure
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	99%	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/100)	30	30	60	30	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	conforme	non-conforme	conforme	conforme	conforme
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%

La connaissance des réseaux à une mauvaise place, le SIG devra en corriger la connaissance.

Le taux de raccordement est bon, seuls 7 logements ne sont pas raccordés dans une commune, la taxe redevance est doublée comme l'assemblée en a délibéré précédemment.

Pour les tarifs d'assainissement collectif en 2008, la délibération 2007-59, rendue exécutoire le 04/12/2007, fixe les tarifs de la redevance assainissement pour les cinq communes desservies par l'assainissement collectif en 2008. Le détail des prix par m<sup>3</sup> est résumé dans le tableau suivant :

	Garennnes sur Eure	La Couture Boussey	Prey	Croth	Saint André de l'Eure
Part fixe collectivité	45,73	0	0	0	0
Part proportionnelle collectivité	0,53	1,85	1,89	1,85	1,85
Part proportionnelle fermière	1,264	0	0	0	0
<b>Coût total € HT (hors part fixe collectivité) / m<sup>3</sup></b>	<b>1,794</b>	<b>1,85</b>	<b>1,89</b>	<b>1,85</b>	<b>1,85</b>

Sur la commune de Garennnes sur Eure, la redevance assainissement se décompose en deux parties :

- La part fermière correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers et couvre les frais liés au fonctionnement et à l'entretien des réseaux et de la station.
- La part destinée à la collectivité est destinée au financement des installations dont elle est propriétaire et à assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Sur la commune de Garennes, cette part comprend une partie fixe et une partie proportionnelle à la consommation.

Sur les communes de La Couture Boussey, Croth, Prey et Saint André de l'Eure, le montant de la redevance est global.

Monsieur Douard remarque que le prix de Garennes sur Eure est moindre dans le tableau comparatif mais la taxe forfaitaire est à ajouter, pour comparer il faut regarder les tableaux comparatifs sur une facture estimée.

Les factures présentées ci-dessous correspondent aux tarifs d'une facture d'eau (**eau et assainissement**) sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Depuis le 01 janvier 2008, l'Agence de l'Eau a institué une nouvelle taxe appelée « taxe modernisation des réseaux ». Cette taxe est due par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public et elle est assise sur le volume soumis à la redevance assainissement. Son taux est unique dans le bassin Seine Normandie.

*Les lignes en italiques concernent la facture eau potable*

Les autres lignes concernent la facture d'assainissement

#### La Couture Boussey

POSTE	Volume	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
<i>Abonnement distributeur (+assurance)</i>	1	36,1000	36,10	1,99	38,09
<i>Consommation distributeur</i>	120	0,4436	53,23	2,93	56,16
<i>Consommation syndicale</i>	120	0,5100	61,20	3,37	64,57
<i>Taxe Agence de l'Eau</i>	120	0,3684	44,21	2,43	46,64
<i>Préservation des ressources en eau</i>	120	0,1195	14,34	0,79	15,13
Taxe modernisation des réseaux	120	0,2770	33,24	1,83	35,07
Redevance assainissement	120	1,8500	222,00	12,21	234,21

<b>TOTAL (€)</b>	489,86
Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>4,08</b>

#### Garennes sur Eure

POSTE	Volume	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
<i>Abonnement distributeur</i>	1	36,1000	36,10	1,99	38,09
<i>Consommation distributeur</i>	120	0,4436	53,23	2,93	56,16
<i>Consommation syndicale</i>	120	0,5100	61,20	3,37	64,57
<i>Taxe Agence de l'Eau</i>	120	0,3684	44,21	2,43	46,64
<i>Préservation des ressources en eau</i>	120	0,1195	14,34	0,79	15,13
Assnt part fixe communautaire	1	45,7300	45,73	2,52	48,25
Assnt part distributeur	120	1,2640	151,68	8,34	160,02
Taxe modernisation des réseaux	120	0,2770	33,24	1,83	35,07
Assnt part communautaire	120	0,5300	63,60	3,50	67,10

<b>TOTAL (€)</b>	531,01
Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>4,43</b>

**Saint André de l'Eure**

POSTE	Volume	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
<i>Abonnement distributeur</i>	1	28,4400	28,44	1,56	30,00
<i>Part distributeur</i>	120	0,9000	108,00	5,94	113,94
<i>Taxe Agence de l'eau</i>	120	0,06000	7,20	0,40	7,60
<i>Contre valeur pollution</i>	120	0,3684	44,21	2,43	46,64
Taxe modernisation des réseaux	120	0,2770	33,24	1,83	35,07
Redevance assainissement	120	1,8500	222,00	12,21	234,21

<b>TOTAL (€)</b>	467,46
Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>3,90</b>

**Prey**

POSTE	Volume	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
<i>Abonnement distributeur</i>	1	23,1800	23,18	0,00	23,18
<i>Consommation communale</i>	120	0,7500	90,00	0,00	90,00
<i>Redevance pollution</i>	120	0,3684	44,21	0,00	44,21
Taxe modernisation des réseaux	120	0,2770	33,24	1,00	34,24
Redevance assainissement	120	1,8900	226,80	12,47	239,27

<b>TOTAL (€)</b>	430,90
Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>3,59</b>

**Croth**

POSTE	Volume	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
<i>Abonnement distributeur (+assurance)</i>	1	36,1000	36,10	1,99	38,09
<i>Consommation distributeur</i>	120	0,4436	53,23	2,93	56,16
<i>Consommation syndicale</i>	120	0,5200	62,40	3,43	65,83
<i>Taxe Agence de l'Eau</i>	120	0,3684	44,21	2,43	46,64
<i>Préservation des ressources en eau</i>	120	0,1195	14,34	0,79	15,13
Taxe modernisation des réseaux	120	0,2770	33,24	1,83	35,07
Redevance assainissement	120	1,8500	222,00	12,21	234,21

<b>TOTAL (€)</b>	491,12
Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>4,09</b>

Monsieur Gerlitzer souligne que le service a fait, le rapport en interne.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

➤ D'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement, annexé à la présente délibération.

**10 - SPANC : Fréquence de recouvrement de la redevance du contrôle de diagnostic**

En contrepartie du service rendu relatif au contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes, la communauté de communes perçoit une redevance de 120 € de la part des usagers concernés.

La délibération 2006-13 fixait à 3 échéances annuelles de 40 €, la fréquence de recouvrement de la redevance.

Dans un souci d'équilibre du budget, il est proposé de réduire la fréquence de recouvrement.

En fait, ce recouvrement annuel ne concerne que les nouveaux contrôles et ne pourront pas se superposer aux anciens.

Les élus demandent « 'Quelle fréquence ? » Le recouvrement serait trimestriel soit 10€ par mois mais permettrait de percevoir la redevance sur un an soit sur deux exercices maximum, ce qui facilitera le suivi des paiements et le déménagement éventuel des abonnés.

Monsieur Cochon demande ce qu'il en est de ceux qui ont déjà été contrôlés une première fois.

Madame Pauline répond que tant que la mise en place du service d'entretien des installations et le traitement des matières de vidange n'est pas effectif, les administrés n'ont plus rien à payer.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- D'approuver la fréquence trimestrielle de recouvrement de la redevance de contrôle de diagnostic, pour les nouveaux contrôles, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **11 - Économie : Achat terrain cabinet infirmière**

Le terrain sur lequel la communauté de communes a construit le local infirmière appartient à la commune de Prey. Cette dernière décide de nous le céder pour l'euro symbolique.

Vu la délibération n° 2009/07-01 du 7 juillet 2009 de la commune de Prey, décidant la cession du terrain d'assise du cabinet d'infirmière à la communauté de communes, pour l'euro symbolique.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- D'accepter la cession du terrain d'assise de 30m<sup>2</sup> de la construction du cabinet d'infirmière de la commune de Prey,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **12 - Économie : Vente cabinet infirmière**

Le compromis de vente n'est toujours pas signé, madame Marie ayant refusé de le signer, car le garde corps de la rampe handicapé n'est toujours pas fixé. Eure Habitat n'a passé la commande que le 24 juillet. Aussi, Madame Marie souhaite renégocier le prix.

De plus, le compromis doit être modifié, le notaire n'a pas indiqué la clause de non changement de destination.

Une délibération fixant le prix à 35 000€ (prix des domaines) est proposée par les membres du bureau.

Vu la délibération n° 2008-85 en date du 22 octobre 2008 décidant de la vente du cabinet d'infirmière,  
Vu les difficultés rencontrées pour la remise aux normes Handicapés des aménagements extérieurs,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- De fixer le prix de vente à 35 000€ du cabinet d'infirmière,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 13 - Économie : Achat terrain St André

Il manque 80 ares pour faire les 5 ha nécessaires à la création d'une zone d'activités à Saint André.

La surface à acheter appartient à Monsieur Ravanne. Monsieur Bain, propriétaire à proximité, est vendeur à 8€ le m<sup>2</sup>, sachant qu'il ferait un échange avec Monsieur Ravanne. Ce dernier accepte à condition de bénéficier d'une indemnité d'éviction qui doit s'élever à 0.70€ le m<sup>2</sup>.

Vu qu'il n'y a pas d'obligation de consultation des domaines sous le seuil de 75 000€ (arrêté ministériel du 17 décembre 2001).

Les membres du bureau acceptent le prix demandé et la délibération est proposée à l'assemblée.

Vu la nécessité de créer une zone d'activités sur une surface minimum de 5 ha,  
Vu la surface en possession de l'Établissement Public Foncier, 4ha 20

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- D'accepter l'achat de 80 ares à Saint André de l'Eure, à monsieur Bain,
- D'accepter le prix de 8€ le m<sup>2</sup> pour une surface de 80 ares,
- D'accepter l'indemnité d'éviction à 0.70€ le m<sup>2</sup>, à monsieur Ravanne
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 14 - OM : Exonérations

Monsieur le président expose aux membres du bureau les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la Mairie.

Les entreprises que nous proposons d'exonérer de la TEOM sont des entreprises pour lesquelles nous n'assurons pas le service de ramassage et de traitement des ordures ménagères,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

⇒ D'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

\* SOFRASTOC à Saint André de l'Eure

\* Groupe LECOQ à Prey

\* Locaux communaux sis rue Marie Curie n° 14 - 26 et 26 bis à Garennes sur Eure (locaux vides) non productif de revenus

⇒ Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : **2010**

⇒ De charger Monsieur le président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **16 - Région : Plan Régional de la Qualité de l'Air**

Dans le cadre de ses compétences, la Région Haute Normandie a entamé en avril 2008, la révision du Plan Régional de la Qualité de l'air (PRQA).

Cette démarche est entrée depuis juin 2009 dans sa dernière phase. Le projet de Plan doit désormais être soumis à consultation avant d'être adopté par la Région dans sa version définitive.

Aussi, en application de l'article R222-6 du code de l'environnement, monsieur Le Président de la Région demande l'avis de l'assemblée délibérante sur ce projet.

Nous disposons de 3 mois pour nous prononcer. Passé ce délai et sans retour de notre part, notre avis sera réputé favorable.

Le document complet (222 pages) sera envoyé (sur écran) dans les mairies pour consultation par les délégués le souhaitant et la synthèse est jointe avec les propositions de délibérations.

Madame Coulong explique que c'est un document très important car cela apporte une réglementation importante qui peut avoir des conséquences financières sur les projets communaux à venir.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

➤ De passer cette délibération en octobre

## **II - Commissions**

⌘ **Tourisme - Animation**

⌘ **Tourisme**

Monsieur Le Bescond fait le point sur le travail de sa commission et des manifestations qui ont eu lieu sur le territoire :

La saison minigolf s'est bien déroulée :

Il a été enregistré : VACANCES DE PÂQUES	380 entrées
JUILLET / AOÛT	1 519 entrées

Soit un total de **1 899** entrées payantes

Ajoutons les visites des centres de St André de l'Eure, la Couture Boussey, Grosseoeuvre, Croth.  
(Rappel en 2008 nous avons eu 1812 entrées payantes sur un fonctionnement rallongé avec les week-ends de Septembre)

Le **P.I.C.** : Un fréquentiel de visite en augmentation de semaines en semaines pour une demande de renseignements très diversifiés.

- L'informatique mis à disposition du public souvent sollicité.
- Un guide touristique et points d'accueil /hébergement du territoire a été réalisé.  
Il est actuellement soumis à validation des annonces qui y figurent avant diffusion.
- La cartographie des itinéraires de randonnées est à disposition du public.

#### **Dossier en cours :**

Réalisation d'une aire de stationnement pour camping-cars à Saint-André.

Les pièces nécessaires au dossier sont réunies afin de permettre à la Maîtrise d'œuvre retenue le groupement ARBRE A CADABRA / TECHNIROUTE (\*) d'élaborer et présenter son projet.

(\*) Maîtrise d'œuvre retenue par le comité de pilotage du projet lors de sa réunion du 6 mars 2009)

#### *INFO :*

*-La prochaine réunion du Conseil d'administration du Pays Touristique d'Avre, d'Eure et d'Iton se tiendra le Lundi 12 Octobre à 14h30 au siège de la Porte NORMANDE.*

#### **∞ Animation**

##### **➤ En Partenariat**

S'est passé !...

En septembre - « **sur les pas du Père Jacques Désiré LAVAL** » à Croth.- un beau succès -

- **L'Orchestre de l'Opéra de Rouen** à La Couture Boussey - environ 200 personnes au Concert.

A venir : - Le 13<sup>ème</sup> Festival du conte en partenariat avec les amis de la bibliothèque de St André du 15 au 21 Novembre 2009 (Voir le programme en Annexe du C.R. )

##### **➤ Les bibliothèques**

✓ S'est passé !...

En sept - « **La randonnée contée** » - 80 marcheurs - un parcours de 15km autour de St André - une visite guidée du cimetière Allemand de Champigny/St André et une belle exposition des toiles de Bernard INCHAKOFF à la Médiathèque de Saint-André

A venir :

##### **« le Cambodge » : exposition**

- du 5 au 26 septembre à Marcilly sur Eure

- du 29 Sept au 10 Oct. à Saint-André (avec diaporama le 3 Octobre )

- du 14 Oct. Au 14 Nov. à Chavigny Bailleul

**2<sup>ème</sup> Foire aux Livres** - dimanche 12 Octobre salle des fêtes de GROSSOEUVRE - ventes de livres par les bibliothèques du territoire.

- invitées les bibliothèques du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton

➤ **Base VTT**

- **Rencontre nationale inter bases de la FFCT** - du 21 au 23 septembre - (cette semaine) : Gérard VERDIER président du club Andrésien y est notre représentant.

**- Aménagement et sécurisation du site « Parcours de pilotage » sur le territoire de Saint-André**

Nous venons de recevoir de la FFCT le guide d'aménagement des espaces de pilotages.

De plus, Gérard VERDIER devrait au cours des rencontres, avoir des contacts avec la personne chargée à la FFCT des aménagements des parcours.

- Nouvelle rencontre avec le CODEP (Comité Départemental) et la FFCT le Mardi 3 novembre à St André pour examiner l'évolution de la base.

- Comme pour les itinéraires de randonnées, les parcours de V.T.T seront soumis à validation des conseils municipaux des communes concernées pour délibération, permettant d'inscrire ces circuits au PDIPR.

➤ **Concept. Musique à l'école élémentaire**

✓ **Rentrée 2009/2010** - avec toujours 16 écoles sur 15 communes –

Nous attendons le nombre global d'élèves s'inscrivant dans le concept, mais nous pouvons déjà avancer des chiffres en ce qui concerne 1 poste de Musicien Intervenant, celui d'Elisabeth LELOUP :

CROTH	CP -CE1 -CE2 - CM1 - CM2	=	104
GROSSOEUVRE	GS/CP - CE1/CE2 - CM1/CM2	=	72
FRESNEY	CP/CE1 - CE1/CE2	=	44
GARENNES S/ E	CP - CP/CE1 - CE1 - CE2 - CM1 - CM1/CM2 - CM2	=	141
Marcilly S/ E	CP - CE1 - CE2	=	68
SAINT-ANDRE (école du Château)	CP(1) - CP(2) - CP/CE1- CE1(1) - CE1(2) - CE2	=	127
			556

Le nombre d'élèves concernant le poste d'Hélène AUBER devrait être connu rapidement.

Nous rappelons que pour l'année 2008/2009, c'est 1180 élèves qui ont bénéficié du concept.

Nous portons à votre connaissance le changement de Conseiller Pédagogique Musique de l'Éducation Nationale ayant en charge l'inspection du concept.

Madame Collette FAUCHET a fait valoir ses droits à la retraite et elle est remplacée dans la fonction par Madame Guilaine NOURIGAT.

Prochaines réunion de la Commission :

Activité « Tourisme » le 14 Octobre à 18h30

Activité « Animation » le 20 Octobre à 18h30

∞ **Action économique**

➤ ZAE des Coquelins à Prey

✓ Pour les terrains de la zone artisanale, les ventes sont difficiles, il y a eu l'abandon d'un compromis car la banque n'a pas suivi l'entreprise.

✓ Découpage de la zone

Les établissements Lecoq prendront 4 mille mètres supplémentaires.

➤ Ateliers relais ZAE des Coquelins

✓ Les établissements Lecoq demandent la construction d'un bâtiment supplémentaire, mais à cause du POS, il faudra que ce soit la collectivité qui porte le projet au moins jusqu'au permis de construire. Nous sommes en train d'étudier les possibilités qui s'offrent à la collectivité pour ne pas trop engager la collectivité financièrement.

✓ Une inauguration du bâtiment est prévue mais nous sommes en attente car les présidents de région et du conseil général n'ont pas encore donné de date.

✓ RN 154

Une étude est en cours de réalisation, par le conseil général, pour démontrer l'opportunité d'une ouverture de deuxième bretelle sur la RN154 en direction du sud du département.

Actuellement Eure expansion enquête, auprès des entreprises du territoire, pour appuyer la justification d'ouverture. Demandez aux entreprises de vos communes d'y répondre, plus il y aura de réponses mieux cela sera.

➤ Ateliers relais à Saint André

Le bâtiment est toujours vide de location et il n'y a pas beaucoup d'entreprise demandeuse.

➤ Commerce à Prey

Aujourd'hui, il est toujours fermé, il y a 4 candidats pour la reprise dont 2 sont solvables.

Nous sommes en attente des décisions du mandataire et du tribunal commerce.

∞ **SPAC**

➤ **Saint André**

✓ **Local déshydratation des boues :**

Un massif en béton d'une hauteur de 10 cm a été créé par l'entreprise pour y stocker le polymère. Cette marche fait obstacle au passage d'un transpalette et complique sérieusement les manipulations nécessaires à la livraison et manutention des cuves et bidons. Plusieurs solutions

sont à l'étude pour résoudre ce problème : création d'une rampe - déplacement du lieu de stockage - destruction de la dalle de 10 cm. La dernière solution paraît la meilleure, mais la CCPN souhaite connaître les éventuels impacts financiers avant de se prononcer.

Parallèlement, la CRAM est sollicitée pour avis sur la conservation ou non de cette plateforme.

#### **Aire d'infiltration :**

Le groupe de travail pour l'aménagement de la zone s'est réuni le 17 août 2009. Un emplacement a été repéré pour y implanter les installations de contention. Le plan de projet est en cours de réalisation.

Une des interrogations concerne l'écoulement des eaux épurées entre les tranchées. Le marché prévoit une liaison par tuyau en PVC CR8. Il est certain que la résistance de ce matériaux est insuffisante compte tenu des contraintes à supporter (passage du tracteur et piétinement par les bœufs). La CCPN a sollicité le rôle de conseil du maître d'œuvre pour trouver une solution pérenne et satisfaisante.

Pour l'instant, deux solutions sont envisageables :

- Changer la nature du tuyau pour en augmenter la résistance
- Remplacer les tuyaux par des noues (écoulement par surverse)

Les deux solutions seront approfondies. La commission est plutôt favorable à la mise en place des noues. Le système présente l'avantage d'être plus rustique et moins sensible au risque de bouchage. Néanmoins, il faudra veiller à ce que les noues soient conçues de manière à minimiser leur déformation par le passage des engins et des animaux.

#### **Devis pour la location d'un groupe électrogène**

Un devis de 18 788 € a été remis par MSE.

Mr Terriet considère qu'il n'y a pas lieu d'accepter ce devis : GTM aurait pu utiliser une grue thermique, bien que l'entreprise prétende le contraire.

Mr Terriet demande à ce que les caractéristiques de la grue lui soient transmises (longueur de la flèche, puissance...), afin qu'il dispose des éléments techniques propres à cet équipement. Par la suite, un rendez-vous avec Mr Barthe (GTM) sera organisé.

#### **➤ Station d'épuration de La Couture Boussey**

La prochaine réunion d'expertise aura lieu le 17 septembre 2009, en présence de Mr Chabrier, expert pour le compte de la CCPN.

A ce jour, Stereau n'a toujours pas répondu aux nombreuses questions posées par Mr Le Muet, expert.

#### **➤ Hameau Boussey**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la Couture Boussey sont à présent terminés. Le réseau est en service depuis le **05 août 2009** et les usagers peuvent donc procéder au raccordement de leur habitation. Cette extension a permis de desservir 120 logements au réseau communal.

Conformément à l'article L.33 du code de la santé publique, le raccordement à l'égout de tous les logements riverains devra être effectué dans les 24 mois suivant la réception des travaux, soit avant le 10 Août 2011. La facturation de la redevance assainissement collectif débutera à la date de mise en service du réseau d'assainissement.

#### ✓ Visite station

Les élus de la CCPN sont invités pour une visite du chantier qui aura lieu le lundi 28 septembre 2009 à 17 h00 (sauf avis contraire du CSPS - coordonnateur sécurité et protection de la santé).

La commission se réunira lundi prochain.

### ≈ SPANC

#### ➤ État d'avancement des travaux de réhabilitation

##### ↳ *Sur la deuxième tranche*

Melle Guesnet fait part des problèmes d'odeurs qui perdurent au niveau de la ventilation de son installation. Pourtant, lors de la réception (novembre 2008), l'entreprise Sogéa devait mettre en place une cartouche anti-odeur.

Face à l'immobilisme de l'entreprise, un courrier de mise en demeure pour cette intervention lui sera envoyé.

En ce qui concerne les odeurs, Melle Guesnet n'est pas la seule à connaître ce désagrément (heureusement, le nombre d'usagers concernés est faible). Il faut toutefois que les usagers vérifient à l'intérieur de leur habitation (domaine où l'entreprise n'a pas à intervenir) que les remontées de gaz sont impossibles au niveau des joints entre canalisations, au niveau des siphons....Un accent particulier sera fait sur ce point pour les usagers des prochaines tranches.

Par ailleurs, Melle Guesnet souhaite que l'entreprise Mellier Pécot qui a réalisé des travaux de réhabilitation sur Quessigny, remette son terrain en état (stockage de terre, gravats dans la cour de l'exploitation). Mellier Pécot sera mis en demeure de réaliser cette prestation avant la fin de la semaine 39.

Madame Pauline demande que les élus fassent remonter les informations lorsque les administrés ont des problèmes lors de leur réhabilitation.

##### ➤ 3<sup>ème</sup> tranche

Les subventions relatives à la troisième tranche (maitrise d'œuvre et travaux) n'ont toujours pas été notifiées à la CCPN. Les demandes auprès des partenaires financiers ont pourtant été réalisées en novembre 2008. Les changements de personnel au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau sont à l'origine de ce retard.

Les usagers peuvent cependant s'inscrire sur ce programme. Les travaux seront, au mieux, réalisés avant la fin de l'année pour quelques usagers, sinon reportés en 2010.

Il est rappelé que les taux de subventions actuels, sont valables jusqu'en 2012.

### ↳ *Sur les aspects financiers*

Mr Brault évoque les difficultés de financement auxquelles sont confrontés certains usagers.

Il a été évoqué le prêt à taux 0.

Des usagers ont sollicité la CCPN, pour que les aspects techniques de ce prêt soient renseignés. Malheureusement, les usagers ne peuvent en bénéficier, si le dispositif nécessite une pompe de relevage.

Un point sur les pistes de financement sera présenté lors de la prochaine réunion de commission.

### ➤ Projet d'assainissement de la commune de Grossoeuvre

Après que les contrôles de diagnostic soient totalement réalisés sur le secteur du bourg, Mr Colleu souhaite qu'une réflexion globale soit engagée avec les futures zones urbanisées.

En effet, celles-ci pourraient être desservies par un dispositif d'assainissement collectif restreint pris en charge financièrement par le lotisseur. Une partie du bourg (une vingtaine de logements) pourrait s'y raccorder. Les modalités techniques et financières de ce projet doivent être évoqués en concertation avec les partenaires financiers.

### ↻ **Action Sociale - Enfance Jeunesse**

#### ➤ Oubli en juin

**Monsieur Boreggio remercie M Cochon, maire de Chavigny Bailleul pour son implication auprès des ados de la commune sur les vacances précédentes grâce à une participation financière du CCAS.**

#### ➤ **Bilan (1) été et rentrée scolaire :**

structure	fréquentation moyen. été / sept	remarques
St André de l'Eure	juillet 80/90 efts par j août 40/50 efts .j mer sept 50/60 efts en hausse péri sept 50 efts	changement de direction après des fréquentations exceptionnelles en 2008, chute de 30 à 60 % en 2009 rétablissement en cours
LCB	juillet 90 efts.j péri sept 40/45 efts (stable) mer sept 55 efts	réalisation presque ouverture de Garennes le mercredi soulage LCB
Grossoeuvre	80/95 1 <sup>ere</sup> quinzaine juillet 75 efts .j 2 <sup>eme</sup> quinzaine péri 20/35 efts. j	Chapelier de St André de l'Eure camps sous tipies fréquentation variable selon étude
Croth	juillet 70 efts.j péri 30 efts.j merc 30 efts.j	baisse / 2008 péri en progression le cirque

Garennnes sur Eure	août 40/60 efts.j péri 50efst.j mer 20/25 efts.j	ouverture clsh août à Ezy/Eure ouverture sept 09
Prey	péri 20 efts.j mer 10/25 efts .j	changement de direction ouverture sept 09 demande encadrement
Garencières	péri 10 / 15 efts.j	changement de direction
Forêt du Parc	7/15 efts.j	nombreux départs collège
Chavigny Bailleul	30 efts.j	augmentation encadrement
Bois le Roy	25/45 enfts. j	nouveau local, accueil sur 2 sites augmentation encadrement
Marcilly sur Eure	30 et + efts.j	RAS
Adolescent	26 ados.j	forte augmentation chantier jeune difficulté mélange 11 / 17 ans
Multi Accueil	période d'adaptation pour les nouveaux arrivants, nombreux refus d'accueil pour les bébés, mobilisation RPAM, mise en place de la restauration collective sur dernier trimestre.	

➤ **Multi accueil**

Une étude est menée en interne sur le regroupement d'assistantes maternelles ou la création de mini crèches afin de déterminer le plus intéressant pour la collectivité.

➤ Une réunion va avoir lieu le 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures concernant les seniors, salle du clos Mulet à Saint André.

➤ La réunion de commission aura lieu le 30 septembre.

➤ **Logement - Urbanisme - Handicap**

Il y a eu des réunions, concernant le SCOT avec monsieur Deslandes du Pays le 10 septembre et le 14 septembre sur l'info énergie.

➤ **Handicap**

✓ Diagnostic

Le diagnostic sur l'accessibilité des handicapés, dans les communes, sera inscrit au budget 2010.

## ➤ Voirie

➤ La commission voirie se réunit le 30 septembre pour faire le bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier. C'est le groupe de travail qui a préparé cette réunion.

Lors de la réunion sera présenté le personnel ainsi que le matériel acheté : camion, tracteur pour les chemins de randonnées etc..

➤ Travaux en cours d'études

Le chantier le plus avancé est celui de Chavigny Bailleul qui commence en fin de mois.

➤ Conventions

Le projet de convention pour service sera présenté à la commission pour en délibérer ensuite.

✓ Monsieur Cochon Remercie madame Boisaubert et monsieur Liout pour leur travail et leur disponibilité.

✓ Monsieur Fauchet explique qu'il y a un petit souci au hameau du buisson qui n'a pas été fait ainsi qu'un bout de route qui n'est pas sur le plan.

✓ Monsieur Lavigne demande que les agents se fassent connaître quand ils arrivent dans les communes.

## ➤ O.M.

➤ La commission s'est réunie la semaine dernière.

Il sera fait une Gazette pour expliquer le compostage et le retour de l'expérience de monsieur Morel (des jardins de France) de Saint André qui fera de la formation ainsi que de la communication, aux administrés.

Il y aura un article dans la Gazette concernant le tri, car on borde le rouge.

➤ Achat de terrain

La région parle de racheter les voies SNCF (inexistantes sur le site car la déchetterie est sur l'emprise des voies).

## Marché OM

Le marché de ramassage des ordures ménagères a été signé pour 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an. Il a été fait le choix de renouveler pour la seconde année optionnelle.

✓ Déchetterie

Pour la première fois, des voleurs ont été pris sur le fait.

➤ Bacs

Un questionnaire sera envoyé aux communes pour connaître leurs besoins.

On va étudier la possibilité de faire financer un  $\frac{1}{2}$  poste par L'ADEM pour le compostage.

### III - Questions diverses

➤ Pays

Monsieur Le Bescond donne lecture d'un courrier envoyé par monsieur le président Michel Desnos à la commune de Saint Laurent des Bois, leur expliquant la mise en œuvre du SCOT par le Pays et leur demandant leur adhésion au SCOT, afin qu'il n'y ait pas d'enclave, ce qui empêcherait la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial.

La commune de Saint Laurent des Bois a le choix :

- d'Adhérer au Pays sur la totalité de ces vocations,
- d'adhérer au Pays pour sa seule vocation du SCOT
- d'adhérer à la Communauté de Communes La porte normande
- d'établir une seule convention de partenariat avec le Pays.

Une réponse avant le 31 octobre est attendue.

Madame Coulong nous informe que le Conseil de Saint Laurent a voté l'adhésion au Pays.

≈ Conventions et contrats signés entre le 16 juin 2009 et 23 septembre 2009

Voir annexe jointe.

Fin de la séance à 21H 50.

EN RÉSUMÉ...

**DIMANCHE 15 NOVEMBRE**  
**16h - Salle des Fêtes de Garennes**

**Amïra,**  
*danseuse des 1001 Nuits*  
avec Catherine Chambaud et la danseuse Célia Gazelle

**SAMEDI 21 NOVEMBRE**  
**20h30 - Salle du Clos Mulot**  
**Saint-André de l'Eure**

**Note A Mot**  
avec Philippe Sizaïre et Laurent Peuzé son accordéoniste

**DU 16 AU 19 NOVEMBRE**  
Spectacles gratuits réservés exclusivement aux enfants  
des écoles de Saint-André de l'Eure, Prey et Grossœuvre

**Contes dans les écoles**  
avec Anne Leviel, Marie Peronnet, Catherine Chambaud,  
Célia Gazelle, Philippe Sizaïre, Adji Batoubaka  
et le Relais du Conte

**INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS**  
Médiathèque municipale : 02 32 37 81 78  
Mairie de Saint-André de l'Eure : 02 32 32 87 07

L'association «Les Amis de la Bibliothèque» remercie ses partenaires pour leur aide financière sans laquelle ce festival ne pourrait avoir lieu.



DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**



Service communication de la mairie de Saint-André de l'Eure pour les Amis de la Bibliothèque - 09/2009

**DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2009**



**Festival organisé par l'association  
LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE**